

JOURNAL DE PARIS

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE L'ABONNEMENT... Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. 50. — Six mois, 48 fr. — Un an, 85 fr.

REDACTION ET ADMINISTRATION... 17, RUE NEUVE, 17

ABONNEMENTS ET ANNONCES... Paris, chez MM. HAYAT, LAITRE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, 10 JUIN 1884

LA MORALITÉ OPPORTUNISTE

Nous n'en finirons donc jamais avec les affaires véreuses et les histoires d'argent. On ne peut pas ouvrir un journal, un journal républicain surtout, sans y lire à chaque ligne les mots de « corruption, de pots de vin, de tripotages financiers, de concussion... »

pratiques. La République française fera donc bien d'offrir un remède plus sérieux à la conscience publique, justement indignée et dégoûtée de tant de scandales.

On dit qu'une compagnie d'assurances nouvelle s'organise en Angleterre pour la garantie des personnes et des immeubles contre les ravages de la dynamite. L'idée est digne en tout cas de mûrir chez nos voisins.

LES ÉLECTIONS DU 8 JUIN

De combien de voix s'en est-il fallu que l'élection législative de dimanche se terminât, dans la deuxième circonscription d'Autun, par un procès-verbal de carence ? — Il s'en est fallu de moins de 300 voix. Le docteur Félix Martin, candidat radical, sans concurrent, a donc bien failli n'avoir pas le quart exigé par la loi au premier tour.

De combien de voix est la majorité que M. Guillemaut, opportuniste — et docteur aussi comme M. Martin — a obtenue sur M. Garnier, son concurrent conservateur ? — De 501 voix tout juste.

Combien de voix M. Logerotte, le républicain démodé que remplace M. Guillemaut, avait-il eues aux élections du 21 août ? — 10,617.

Donc, l'opportuniste, dans la personne de M. Guillemaut, est en perte de 2,000 suffrages ; tandis que l'opposition conservatrice est en gain de plus de 4,000 voix. M. Garnier ayant réuni juste 1,039 suffrages de plus que M. Puvis de Chavannes, qui avait été le candidat conservateur, au dernier scrutin, dans l'arrondissement de Louhans.

Le 21 août, M. Reynaud, décédé, avait obtenu dans la seconde circonscription d'Autun 7,403 voix. M. Martin n'en ayant plus que 4,074, cela fait tout près de 3,000 voix perdues par les radicaux.

3,000 voix de moins à Autun ; 3,000 voix de moins à Louhans. Total : 6,000 voix de déchet dans un département qui passe, non sans cause, pour un des plus révolutionnaires de France.

La journée électorale du 8 juin n'augmente pas le nombre de la minorité conservatrice dans le Parlement ; mais elle montre que l'efficacité des majorités radicales est en train de fondre, dans le pays.

REVUE DE LA PRESSE

Le divorce en première lecture... Le Français résume les principales dispositions du projet de loi adopté en première instance par le Sénat :

Il y aura causes de divorce : dans l'adultère de la femme, dans l'adultère du mari lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison conjugale, — dans les excès, sévices et injures graves de l'un des époux à une peine infamante.

n'a jamais cessé d'exister, ils resteront, aux yeux de la loi civile, éternellement divorcés. En relisant les anciens articles du Code civil rétablis par le Sénat, nous retrouvons cette disposition que la femme adultère pourra être condamnée à la peine de l'emprisonnement par le même jugement qui prononcera le divorce, et que le mari sera le maître d'arrêter les effets de cette condamnation en reprenant sa femme.

Le mari, et M. le président Grévy aussi ! Nous regrettons qu'à l'occasion de cet article il ne se soit trouvé aucun sénateur pour demander si M. le président de la République pouvait, en vertu de son droit de grâce se substituer, comme il l'a fait naguère, à la puissance maritale. Le mari gracie sa femme en la reprenant, M. Grévy n'a rien à reprendre ; pourquoi aurait-il le droit de gracier ?

Les dernières dispositions votées par le Sénat sur la faculté donnée à l'un des époux, ou à tous les deux, de transformer en divorce au bout d'un certain temps, une séparation de corps antérieurement prononcée, touchent à ce que la liberté de conscience a de plus susceptible et de plus délicat ; il s'y mêle aussi, pour les séparations de corps existant déjà au moment où la loi sera promulguée, des questions de rétroactivité d'une gravité particulière.

M. Lucien Brun l'a fait très bien observer ; il a été alors convenu que cette discussion reviendrait au cours de la seconde lecture.

M. Naquet doit être satisfait, la première lecture s'est bien passée, ses ordres ont été ponctuellement suivis, il n'y a pas eu d'accrocs. On présente au pays un divorce légèrement étalonné, mais le grand principe de l'indivisibilité du mariage a sombré. Pour le moment, M. Naquet et ses amis n'en demandaient pas davantage.

Les Prussiens en Hollande... L'éventualité de la mort du prince d'Orange, que une dépêche d'hier annonçait même prématurément, et les graves conséquences qu'elle peut avoir au point de vue des relations internationales préoccupent vivement l'opinion dans tous les pays d'Europe.

Le Gauleis a reçu de Vienne une correspondance qui donne d'intéressants détails sur les projets de la Prusse et les dispositions du peuple hollandais et de son roi :

On s'entretient beaucoup, depuis quelques jours, dans nos cercles diplomatiques, d'une combinaison qui — si elle venait à réussir — ferait échoir à la Prusse, de façon à peu près égale, la sus-cession de la Hollande. Des journaux, qui passent généralement pour bien informés, en ont entretenu leurs lecteurs, et l'appétit bien connu des Prussiens ne laisse pas que de lui donner une certaine vraisemblance.

On a l'esprit inventif sur les bords de la Sprée, quand il s'agit d'accaparer une nouvelle province ; et la Hollande est, après tout, un morceau assez friand pour qu'on songe aux moyens de l'avaler sans trop faire crier.

Je sais bien que les Hollandais n'ont pas du tout envie de se laisser avaler, et le roi Guillaume, qui se rend parfaitement compte de leurs désirs, cherche à parer le coup dont ses sujets sont menacés. Ce n'est pas pour rien qu'il est allé tout récemment à Bruxelles et qu'il a prononcé certaines paroles auxquelles la France n'a peut-être pas prêté une attention suffisante. Après la revue passée en son honneur, il a réuni autour de lui les généraux belges et leur a dit en propres termes : « Votre armée est superbe, et j'ai été enchanté de la constater par moi-même. Réunie avec la mienne, elle constituerait une force défensive assez difficile à briser. »

assurer de puissants protecteurs, il a projeté de le marier au prince-héritier du grand-duché de Bade, qui est, comme on sait, le petit-fils de l'empereur Guillaume par sa mère. La fiancée approuverait sans réserve et en dot ses droits sur la couronne de l'Allemagne aurait pour elle les apparences de la légalité.

On dit, il est vrai, que le roi Guillaume, pour contrecarrer ce projet, aurait déjà, de son côté, fiancé sa fille, encore toute petite, avec le prince Bandouin, fils du comte de Flandre et futur roi des Belges. Il se préparait aussi à faire modifier la Constitution hollandaise de façon que la couronne puisse revenir légitimement à l'héritière que lui a donnée la reine Emma. Mais ses combinaisons, si ingénieuses qu'elles puissent être, tiendront-elles contre l'ambition prussienne ? Il y a là, en tout cas, un jeu qui peut devenir gros de complications dans l'avenir.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 9 juin. Elections législatives du 8 juin SAONNE-ET-LOIRE 2e circonscription d'Autun Inscrits, 17,765. — Votants, 5,133 MM. le Dr Félix Martin, rép. 4,674 Elu Dumay, soc. 157

Arrondissement de Louhans Inscrits, 24,167. — Votants, 15,700 MM. Garnier, conservateur, 7,076 le Dr Guillemaut, rép. 8,577 Elu

Le comte de Paris... Mgr le comte de Paris a remis à demain matin son départ pour Ea. LL. AA. RR. ont accepté l'invitation de M. le duc de la Rochefoucauld Bisaccia, qui donne ce soir un grand bal en l'honneur de la princesse Anne, qui a fait ses débuts dans le monde samedi dernier, chez Mme la comtesse de la Ferronays.

Conseil municipal de Paris... Dans son discours, M. Adrien, président du Conseil municipal de Paris, remercie ses collègues d'avoir constitué un bureau de partisans résolus de libertés municipales, afin de protester ainsi contre la loi d'exception rigoureuse Paris. Il ajoute qu'il a été à Paris de célébrer avec éclat le centenaire de 1789 ; il suggère au Conseil l'idée de prendre l'initiative de l'érection d'un monument commémoratif de la première Révolution française.

Les drapeaux du Tonkin... Le ministre de la marine a reçu du général Milot une caisse contenant dix drapeaux pris à Bac-Ninh. L'un d'eux, le pavillon du généralissime chinois, flottait sur la tour de Bac-Ninh. Il est en soie jaune avec bordure violette, monté sur une hampe de bambou et n'a pas moins de cinq mètres de haut.

Les élections à Rome ; désordres... Le liste catholique de l'Union romaine a passé tout entière, il y a eu six mille votants sur vingt-trois mille inscrits.

Les élections à Rome ; désordres... Le liste catholique de l'Union romaine a passé tout entière, il y a eu six mille votants sur vingt-trois mille inscrits.

La presse berlinoise confirme pleinement la nouvelle que le nombre des canons formant la batterie d'artillerie de campagne dans l'armée allemande doit être très prochainement porté de 4 à 6. Les nouvelles pièces sont déjà toutes prêtes dans les arsenaux, et il est hors de doute que le Reichstag accordera les crédits nécessaires pour cette augmentation. Il y a loin d'une telle mesure aux projets de désarmement qu'on prétend naguère, du reste contre toute vraisemblance, au prince de Bismarck.

Réhabilitation de la peine du fouet... On sait qu'il y a quelques années les Anglais, tout en continuant à désapprouver l'emploi de knout en Russie, ont introduit à nouveau chez eux l'usage du terrible chat à neuf queues pour les crimes contre les personnes. Naguère ils se sont, en Egypte, amplement servis de la kourache comme moyen de gouvernement, et en ce moment, de nombreuses pétitions arrivent presque chaque jour au Parlement pour demander l'emploi de la peine de fouet contre les dynamiteurs et autres révolutionnaires, même en France.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De ses correspondants particuliers et par Fil SPÉCIAL) Séance du lundi 9 juin Présidence de M. Brisson, président La séance est ouverte à 2 heures.

Le monopole des allumettes... L'ordre du jour appelle la deuxième délibération relative au projet de loi concernant la convention passée entre l'Etat et la Compagnie des allumettes.

M. Marion développe un contre-projet portant que l'impôt sur les allumettes sera supprimé à partir du 1er janvier 1885 et sera remplacé par une majoration de 15 0/0 environ sur le prix de vente des tabacs de luxe.

M. Marion rappelle que sa proposition a déjà été formulée par M. Codet, et que la Chambre ne s'est pas prononcée. L'impôt sur les allumettes frappe les pauvres au profit d'une Compagnie privilégiée, et il est le prétexte de fréquentes violations de domicile.

M. Labuze déclare qu'il est le premier à reconnaître que l'impôt sur les allumettes est un mauvais impôt. Toutefois, ajoute M. Labuze, on ne peut ni substituer une majoration de l'impôt sur les tabacs, la Chambre a déjà repoussé à majorité que l'on proposait de substituer à l'impôt du papier, impôt justement décrié. On n'obtiendrait, par cette majoration, que sept millions et demi, ce qui ne suffirait pas.

M. Labuze déclare que la commission du budget pourra prendre l'initiative de la suppression de cet impôt.

M. Marion insiste pour obtenir un vote de principe. Il est procédé au scrutin sur l'art. 1er du contre-projet. A la majorité de 263 voix contre 178, sur 435 votants, l'article 1er du contre-projet Marion n'est pas adopté.

gré, pourraient être invoquées avec la même force contre le principe de l'adjudication en toutes matières. On a vu l'ancienne Compagnie à l'œuvre pour gagner de gros bénéfices en faisant mauvais ; elle a dû renoncer à l'exploitation. Si elle a subi des pertes au début, elle a largement récupérées et pour offrir un million de plus en vue de conserver le monopole il faut qu'elle ait à son profit.

M. Labuze répond qu'il ne défend pas une Compagnie déterminée, mais l'intérêt de l'Etat. Il n'est pas exact que la Compagnie ait fait de grands bénéfices. Ce n'est que depuis 3 ou 4 ans qu'elle commence à gagner de l'argent, et son bénéfice moyen n'atteint pas 5 0/0.

M. Saint-Romme entre dans l'examen de la situation financière de la Compagnie ; il n'a été versé que 225 fr. sur les actions et elles valent maintenant 550 fr., ce qui indique une situation prospère.

M. Dreyfus dépose et lit le rapport de la commission relative à la révision. Le rapport dit qu'il ne s'agit pas de modifier la forme du gouvernement, ni de faire une révision radicale contraire aux vœux du pays. La Constitution de 1875, faite par les monarchistes, a été meilleure que leurs intentions. (Très-bien !)

La commission estime que les Chambres peuvent et doivent fixer les limites de la révision par des délibérations parlementaires, sans nier pour cela l'autorité de l'Assemblée nationale. On peut, en droit et en fait, limiter la révision ; il est même nécessaire de la limiter si on veut que le Sénat l'accepte. (Murmures à gauche)

Après deux épreuves douteuses, le scrutin est ouvert sur la proposition de M. Tréznans. Un pointage est nécessaire pour le scrutin sur la proposition de M. Tréznans.

La proposition de M. Tréznans est adoptée par 249 voix contre 234, sur 483 votants. La proposition de M. Villeneuve relative au conseil général de la Seine, est renvoyée à la commission municipale.

Mardi, séance publique à 2 heures. La séance est levée à 5 h. 50.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Au Sénégal. — Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir du gouverneur du Sénégal d'intéressants renseignements sur la situation de la colonie. Dans le Haut-Niger, les nombreuses peuplades maures luttent entre elles, et l'on peut s'attendre au démembrement et à la chute prochaine du vaste empire Toucouleur, fondé par El-Hadj-Omar et actuellement placé sous la domination d'Ahmadou-Scheikh. Ces troubles ne sauraient menacer notre possession du Haut-Sénégal, car les indigènes, et notamment Samory, ont trop présentes à l'esprit les ruines léonines qu'ils ont vues par s'exposer de nouveau à notre répression.